

## Protocole du comptage des vers de terre

Dans ce cas, le protocole de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB, <http://observatoire-agricole-biodiversite.fr/>) est appliqué.

Le suivi est réalisé une fois par an en sortie d'hiver. Sur chacune des parcelles suivies, 3 placettes de 1m<sup>2</sup> sont placées, à 6 m les unes des autres. Pour chacune des placettes, la méthode est la suivante :

- Couper à ras la végétation sur la placette sans l'arracher
- Diluer 300 g de moutarde fine et forte dans 10 L d'eau
- Arroser la placette avec cette solution à l'aide d'un arrosoir équipé d'une rampe d'arrosage
- Pendant 15 min, prélever les vers de terre qui remontent à la surface et les placer dans un verre d'eau
- Répéter une fois les trois étapes précédentes
- Compter le total des individus prélevés par placettes et les redéposer à proximité de leur placette

Le choix a été fait de ne pas déterminer les groupes auxquels appartiennent les individus prélevés car cette étape est génératrice d'erreurs et la donnée obtenue n'est pas indispensable.

